

Le ministre de l'Industrie et du Commerce peut être très affable. Il sourit.

L'hon. M. Pepin: C'est quelque chose.

Le très hon. M. Diefenbaker: Son sourire est attrayant. Il aurait sa place n'importe où, même à Hollywood, lorsqu'il s'agit de sourire. Ce qu'il faut, c'est de l'action.

Permettez-moi maintenant de signaler un autre aspect du problème agricole actuel, qui au fond en fait partie intégrante. Il s'agit du blé de qualité inférieure que les cultivateurs vendent aux minoteries. Les cultivateurs ne peuvent vraiment vendre leur blé; ils doivent s'en défaire. Ils vendent leur blé de 80 à 90c. le boisseau. Pour ce qui est de l'orge, ils le vendent 40c. le boisseau, alors que le prix courant est de \$1.80; le blé n° 3, que je mentionnais tantôt, se vend environ \$1.90. En 1968, les cultivateurs ont vendu directement 36 millions de boisseaux. C'est pourquoi ils ont encore tout ce blé sur les mains. Ils voient le printemps arriver et ils doivent s'en défaire; alors ils acceptent ce qu'on veut bien leur donner.

Je voudrais trouver les mots pour convaincre le gouvernement d'accorder à ces gens—et ce serait un pas important—quelque chose se rapprochant d'un paiement à l'acre. Si toutefois c'est impossible, le gouvernement devrait alors accéder au désir des fermiers de l'Ouest, qui ont l'appui des syndicats du blé et des associations de cultivateurs, en leur accordant au moins 5c. le boisseau—certains disent 10c., c'est-à-dire le coût du séchage. Mais je dis 5c., avec un maximum de \$200 par fermier. Si le gouvernement consentait à une mesure de ce genre, il pourrait faire démarrer les choses.

● (12.30 p.m.)

Ce projet de loi est bon, mais il ne va pas très loin. Cela nous montre une fois de plus de quelle façon hésitante, nonchalante et fantaisiste le gouvernement aborde un des plus sérieux problèmes que le Canada ait jamais eu à résoudre, un problème que les provinces de l'Ouest n'ont jamais connu auparavant. Bien que le ministre ne soit pas devenu ministre de l'Agriculture, portefeuille qu'il était prêt à accepter en dernier ressort, à défaut de celui de la Justice, j'aimerais qu'il prenne maintenant position en faveur des cultivateurs de l'Ouest du Canada. Un grand nombre de ses propres commettants sont dans une situation désespérée. Cette mesure, à supposer qu'elle soit adoptée, n'est qu'un premier pas. Ce qu'il faut, c'est un paiement direct au cultivateur pour l'encourager à entreprendre

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

des opérations de séchage et compenser la perte qu'il a subie malgré lui, en raison du mauvais temps.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur tout d'abord, la question qu'il faut se poser avant d'étudier cette proposition est de savoir si elle est opportune. En tant que député et cultivateur, je dois savoir si elle remédiera à la situation actuelle de l'agriculture de l'Ouest canadien. Cette mesure englobe ce que le gouvernement est disposé à faire et, du fait même que le gouvernement la propose, les vis-à-vis estiment qu'elle peut remédier à la situation.

Pour ce qui est de la quantité de céréales à sécher dans l'Ouest, nous n'avons que des estimations. Le président de la Commission canadienne du blé, M. McNamara, a déclaré sans ambages qu'une proportion relativement faible des céréales pourra être séchée dans les installations des terminus et d'ailleurs, et qu'il faudra en sécher le plus gros dans les fermes. D'après les estimations actuelles, je présume qu'il faudra sécher dans les fermes de 300 à 350 millions de boisseaux de grain gourde.

On propose dans ce bill que les cultivateurs puissent emprunter 5 c. le boisseau, à concurrence d'un certain maximum, pour leur permettre de faire face au problème. Un des inconvénients, c'est que les paiements anticipés prennent la forme de prêts.

À supposer qu'une région du Canada, comme c'est déjà arrivé, souffre d'un désastre exceptionnel, nous le reconnaitrions et adopterions des mesures de secours nécessaires. Je prétends que les régions vouées à la culture du grain au Canada se trouvent aujourd'hui dans une situation aussi grave. Comme le très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker) vient de le dire, le désastre est sans précédent. Je me suis adonné toute ma vie à la culture dans l'Ouest canadien et je n'ai jamais vu rien de semblable. Au problème du séchage vient s'ajouter celui de la livraison. En réalité, dans le bill à l'étude, nous déclarons aux agriculteurs: «Vous avez pu emprunter tant parce que vous ne pouviez vendre votre grain; maintenant vous pouvez emprunter tant pour le faire sécher.» Mais le cultivateur sait qu'il ne pourra vendre son produit, même après l'avoir fait sécher, de sorte que ses obligations s'accroîtront. Certains demanderont peut-être pourquoi l'agriculteur ne prend pas le risque, puisqu'il n'a rien à perdre? Ma foi, il a déjà pris tous les risques possibles.